CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

2000/2001 IMPÉRATIFS DE CONSERVATION POUR LES STOCKS DE POISSON DE FOND DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.2000.R.3
AVRIL 2000

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p. 2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Site Web: www.ncr.dfo.ca/frcc

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2000

Cat. No. Fs1-61/4-2000F
ISBN 0-662-84557-9

Also available in English

103-07292/

TABLE DE MATIÈRES

Lettre au Ministre 5
Introduction 6
Recommandations pour chaque stock
- Morue - 3Pn4RS 8
- Morue - 4TVn 12
- Plie Canadienne - 4T 14
- Plie grise - 4RST 16
- Flétan noir - 4RST 18
- Merluche blanche - 4T 20
- Flétan de l'Atlantique - 4RST 22
- Plie rouge - 4T 24
- Limande à queue jaune - 4T 26

Annexes
- Mandat du CCRH 30
- Mémoires Reçus par le CCRH 34

LETTRE AU MINISTRE

Le 7 avril 2000

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre des pêches et des océans
200, rue Kent
Ottawa, ON K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) vous présente son rapport, *« 2000/2001 Impératifs de conservation pour les stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent »*.

Les conseils que nous y formulons consistent principalement à maintenir les taux de prise de plusieurs stocks : pour certains, ce statu quo vise à tenter de poursuivre le rétablissement amorcé, comme dans le cas de la morue de 4TVn, tandis que pour d'autres, il traduit certaines incertitudes à propos de l'état des stocks.

Au cours de l'année qui vient, le Conseil aura des entretiens avec les intervenants de l'industrie de la pêche, les scientifiques et les gestionnaires des pêches de votre Ministère, afin de commencer à établir des stratégies, des objectifs et des indicateurs pour les stocks qui font partie du mandat du CCRH.

Le processus qui a donné lieu à l'évaluation du stock de morue de 3Pn4RS préoccupe le Conseil : l'exclusion des participants de l'industrie de la réunion du Processus d'évaluation régional a amené de nombreux intervenants à mettre en question l'évaluation elle-même. Le Conseil est d'avis que la valeur de ces évaluations repose non seulement sur la compréhension du processus qui y a mené, mais aussi sur une excellente compréhension des rôles et des responsabilités des divers groupes en cause, notamment des scientifiques et des intervenants de l'industrie. Le Conseil travaillera avec ces groupes en vue de s'assurer que ces rôles et processus sont bien clairs.

Une fois encore, le Conseil a tenté dans ce rapport, pour de nombreux stocks, de mieux préciser les justifications de ses recommandations, en modifiant à la fois la présentation et le contenu. Comme je vous l'avais mentionné en janvier 2000, nous avons l'intention de continuer en ce sens afin de donner une image plus transparente de notre travail.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,

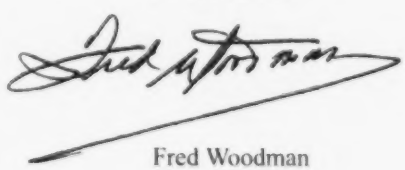

Fred Woodman

INTRODUCTION

Voici le deuxième rapport du CCRH consacré aux stocks de poissons de fond du golfe du Saint-Laurent. Conformément à son mandat et à sa philosophie, le CCRH tente de rendre plus explicite l'approche écosystémique décrite dans son mandat.

Tel qu'il l'avait indiqué dans sont rapport de janvier 2000, le Conseil continue de modifier la présentation de ses rapports. Les questions de conservation communes sont regroupées en une même section. Comme dans les rapports précédents, des questions sont soulevées au sujet de l'écosystème. Pour chaque stock, une vue d'ensemble donne un aperçu de la population de poisson, de la pêche et des tendances. Au lieu de présenter dans des sections distinctes l'information fournie par les scientifiques et l'industrie de la pêche dans le cadre des consultations et dans les mémoires, nous l'avons réunie dans un même texte donnant lieu à des recommandations précises. En intégrant ainsi les recommandations au texte, nous espérons rendre plus claires les raisons pour lesquelles elles ont été formulées.

Voilà donc une autre étape dans la modification de nos rapports. Il reste encore plusieurs aspects à peaufiner. Dans l'avenir, nous élaborerons des stratégies et des objectifs pour chaque stock: nos rapports continueront à évoluer pour refléter ces développements. Il faudra, pour cela, définir des indicateurs mesurables et impartiaux que nous pourrons suivre. Ces stratégies, ces objectifs et ces indicateurs doivent être examinés avec les intervenants en général, avec l'industrie, les scientifiques et les gestionnaires des pêches, avant que le Conseil puisse les adopter. Le Conseil a l'intention d'amorcer ces discussions durant la prochaine année.

MESURES DE CONSERVATION GÉNÉRALES

Le CCRH juge qu'il n'est pas nécessaire de répéter toutes les recommandations qui ont été faites dans les rapports antérieurs. À moins d'indication particulière, ces recommandations sont toujours valides.

Plusieurs principes sont valides pour tous les stocks et sont expliqués dans le Cadre pour la conservation du poisson de fond sur la côte atlantique du Canada publié en 1997 (CCRH.97.R.3). Comme principes de base, le Conseil insiste sur les points suivants :

- Il faut éviter une « pêche de recrutement »; les petits poissons doivent être protégés et les prises accidentelles de ces poissons devraient être maintenues au plus bas niveau possible;
- Il faut éviter les pêches axées sur une classe d'âge;
- La pêche des concentrations de géniteurs en période de frai doit être minimisée;
- Les activités de pêche ne devraient pas être concentrée dans une période ou une région géographique, afin de protéger la diversité des composantes du stock;
- Pour la pêche aux filets maillants, les engins doivent être étiquetés de façon à en indiquer le propriétaire et ils doivent faire l'objet d'une surveillance régulière; d'autres mesures, au besoin, doivent être prises pour limiter les pertes d'engins afin de prévenir la pêche fantôme;
- Les programmes de pêches sentinelles et les programmes de recherche conjoints entre les scientifiques et l'industrie doivent être maintenus et élargis, même après la réouverture des pêches;
- Le MPO devrait mettre en œuvre des programmes de vérification à quai et des programmes d'observateurs en mer pour chaque pêche du poisson de fond afin d'obtenir des estimations fiables des prélèvements totaux de poissons de chaque stock;
- Les programmes de pêches sentinelles, les programmes de recherche conjoints entre les scientifiques et l'industrie, les programmes de vérification à quai et les programmes d'observateurs, en tant que systèmes de rapport, doivent être cohérents d'une région à l'autre;
- Les registres de pêche doivent être obligatoires pour toutes les pêche de poisson de fond et les données obtenues devraient être traitées de manière à fournir des renseignements utiles sur les activités et les résultats de la pêche;
- Les rejets en mer, surtout pour les poissons plats, doivent être minimisés;
- La plie canadienne, la plie grise et la merluche blanche sont généralement considérés comme passant l'hiver en dehors du golfe et, de ce fait, les unités de gestion ne tiennent pas

compte de la portion hivernale des populations; il faut obtenir des précisions sur l'aire de répartition et les habitudes migratoires de ces stocks.

Le CCRH continue d'être préoccupé par la capacité de pêche qui exerce de fortes pressions sur les stocks de poisson de fond du golfe qui, pour la plupart, sont dans un état précaire.

Recommandations relatives à l'écosystème

Phoques

La population de phoques a semblé une préoccupation importante au cours des consultations publiques tenues par le Conseil. Celui-ci, tout comme l'industrie de la pêche, est inquiet des pressions exercées par les phoques en tant que prédateurs, pressions qui pourraient entraver gravement tout rétablissement notable des stocks de morue. Le CCRH reconnaît que les effets de la prédation des phoques sur l'écosystème sont complexes et que les conséquences à court terme et à long terme d'une réduction des troupeaux de phoques sur le rétablissement de la morue font encore l'objet de recherches. Il convient également que les phoques constituent eux aussi une ressource renouvelable et que des efforts importants ont été faits ces dernières années afin d'établir les fondements d'une industrie viable axée sur la chasse au phoque. Néanmoins, le CCRH croit tout de même que son rapport sur la question, rendu public en 1999 (CCRH.99.R4), contenait des recommandations qu'il vaut la peine d'inclure dans un plan global de gestion de la chasse au phoque.

Le CCRH recommande que les mesures proposées dans son rapport en vue de réduire la population de phoques soient inclus dans un plan global de gestion de la chasse au phoques.

Exploitation du pétrole et du gaz naturel

Pendant les consultations du CCRH dans la région du sud du golfe, d'importantes préoccupations ont été exprimées à propos de l'ampleur grandissante des activités d'exploration du pétrole et du gaz, susceptibles de mener à l'exploitation. Plusieurs travaux scientifiques ont décrit les effets négatifs de l'abattage à l'explosif sismique sur chaque stade biologique du poisson. Il est aussi connu que le forage rejette des éléments toxiques dans l'environnement. L'exploitation du pétrole et du gaz devient donc un problème de conservation que le CCRH ne peut négliger.

Le golfe du Saint-Laurent est un environnement semi-fermé hautement productif. Toute activité qui aurait un effet négatif sur cette productivité doit être évaluée et surveillée de près.

Le CCRH recommande que toutes les activités d'exploitation du pétrole et du gaz naturel dans le golfe du Saint-Laurent, de l'exploration jusqu'à la production, soit différées jusqu'à ce qu'on ait réalisé une évaluation complète, dans le cadre d'un processus transparent, des répercussions éventuelles de ces activités sur la vie marine.

Le CCRH croit que la fragilité des écosystèmes en cause et le nombre élevé de personnes qui dépendent de ces écosystèmes justifient largement le coût de compléter une telle évaluation.

Conditions Océanographiques

En 1999, la température de l'air fut plus élevée que la moyenne dans le golfe du Saint-Laurent. Le débit moyen du fleuve Saint-Laurent était moindre que la normale. La couche froide intermédiaire était moins épaisse et plus chaude qu'en 1998, mais elle demeura sous la normale. Sur les bas-fonds des Îles-de-la-Madeleine, la zone des eaux de fond avec des températures inférieurs a 0°C a rétrécit. Les températures des eaux du fond dans la région du nord du golfe furent supérieure à la normales.

MORUE - 3PN4RS

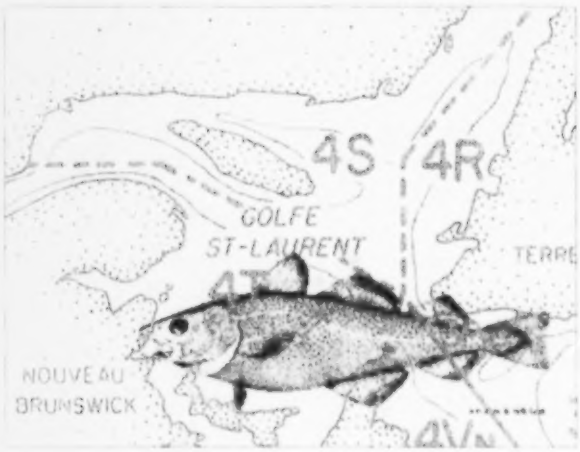

PERSPECTIVES

Le stock se trouve au nord du chenal Laurentien, à l'ouest de Terre-Neuve et le long de la Basse Côte-Nord du golfe du Saint-Laurent. Il passe l'hiver hors du golfe, dans la sous-division 3Pn. Selon les renseignements des scientifiques, il semble qu'on l'apercevrait aussi plus à l'est, sur le banc Burgeo. Ce stock de morue, dont les captures dépassaient régulièrement les 50 000 t jusqu'à la fin des années 1980 et atteignaient parfois même 100 000 t, était le plus productif des deux stocks de morue du golfe.

Avant 1994, le stock a été le sujet de mauvaises pratiques de pêche (pêche des poissons de taille inférieure à la limite, rejets en mer, bonification des prises, fausses déclarations des prises, etc.). Une sur-exploitation en combinaison avec des mauvaises conditions de l'environnement, expliqueraient la baisse radicale observée au début des années 1990, baisse qui a finalement mené à l'interdiction de toute exploitation en 1994. La pêche a été autorisée de nouveau en 1997, mais au moyen d'engins fixes seulement.

ANALYSE

Le modèle analytique appliqué par les scientifiques en février 2000 brosse un tableau beaucoup moins reluisant que celui de 1999. Le rapport sur l'état des stocks (RES) indique une mortalité par pêche plus forte qu'anticipée en 1999, dépassant $F_{0.1}$. Selon le modèle utilisé, les prises en 1999 correspondent à un taux d'exploitation de 26 % des morues entièrement recrutées (c.-à-d. âges 7 et plus). La baisse de l'âge à la maturité et la consommation de 10 000 à 30 000 tonnes par les phoques en 1999 ont également été signalées. Malgré de faibles prises, comparativement aux niveaux historiques, la structure par âge de la population ne s'améliore pas, ce qui est généralement le signe d'un taux de mortalité élevé.

Le RES de 2000 précise que, pour arriver à une croissance prévue de 10 % de la biomasse d'adultes, il serait nécessaire d'imposer de nouveau un moratoire à la pêche en 2000. Le RES souligne également qu'un TAC de 7 500 t en 2000 (*statu quo*) pourrait empêcher la croissance de la composante d'adultes du stock.

Les indices d'abondance utilisés pour l'analyse de la population ont diminué, passant de huit en 1999 à cinq seulement pour l'évaluation de l'état du stock de 2000. La méthode d'intégration de la consommation de morue par les phoques et le traitement de certaines strates dans le relevé du bateau de recherche était différente en 2000 de celle de 1999. Le CCRH note, une fois encore, que les changements apportés d'une année à l'autre dans la formule du modèle d'analyse de la population rendent difficile l'interprétation des résultats de cette analyse.

En 1999, d'après l'évaluation fournie dans le rapport sur l'état des stocks du MPO, et aussi d'après les positions des intervenants, le CCRH avait recommandé un TAC de 7 500 t. L'information contenue dans l'évaluation de 1999 faisait état de la probabilité d'une certaine croissance de la biomasse génitrice, si les prises étaient maintenues à ce niveau. Compte tenu des différences importantes entre les évaluations de 1999 et de 2000 mentionnées ci-dessus, il est difficile de vérifier si cette croissance s'est concrétisée. Le rapport courant sur l'état du stock estime la biomasse génitrice en 2000 à environ 62 000 t, comparativement à 55 000 t pour 1999 selon le RES de 1999, mais la comparaison directe de ces données est à peu près impossible, vu les méthodes différentes qui ont servi à les calculer.

Encore une fois, les pêcheurs ont une perspective différente de l'état du stock et continuent de déclarer que les taux de prise augmentent, surtout dans 4R, de même que la taille et l'état de la morue. Les pêcheurs qui participent à la pêche sentinelle à la palangre ont enregistré leurs plus fortes prises de la série chronologique en 1999. En outre, les conditions environnementales étaient plus favorables dans la région. Le taux de croissance semble bon et certains rapportent aussi une amélioration de la fécondité du poisson selon l'âge. Les classes d'âge de 1993, 1995 et

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	100	92.1	80.3	73.9	76.5	58	35	35	18	Moratoire			6	3	7.5
Prises	87.3	82	66.5	43.7	44.8	37.5	31.8	30.6	17.7	0.5	0.09	0.03	4.3	3.1	7.02

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

1996 sont relativement fortes et contribuent au rétablissement du stock. Selon les indications préliminaires, la classe d'âge de 1997 est la plus forte des dix dernières années. La baisse observée dans les taux de prise de la pêche sentinelle aux engins mobiles pourrait s'expliquer par l'ingérence des engins de la pêche commerciale en cours.

De nombreux intervenants ont recommandé que la pêche soit maintenue au moins au niveau actuel (7 500 t) pour 2000-2001 et un groupe de l'industrie a recommandé que le TAC soit haussé à 8 500 t en 2000-2001.

Le CCRH recommande de fixer à 7 000 t le TAC de la morue de 3Pn4RS pour 2000-2001.

Cette recommandation témoigne des préoccupations du Conseil relativement à l'opinion exprimée dans le

Sources

MPO Science

RES A4 - 1 (2000) Morue du nord du golfe du Saint-Laurent (3Pn, 4Rs)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Port-aux-Choix (13 mars)

Port-aux-Basques (14 mars)

Blanc Sablon (15 mars)

Mémoires Reçus

Fisheries Association of Newfoundland and Labrador Limited – Alastair O'Rielly

Regroupement des pêcheurs de la Basse-côte Nord – Paul Nadeau

Eric King Fisheries Ltd. – Roland King, John Osmond

Fish, Food and Allied Workers – David Decker

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global:	niveau du stock faible, amélioration très lente
Biomasse totale :	amélioration depuis 1994; stable en 1999
Biomasse génitrice :	amélioration depuis 1994; importante diminution de l'âge de la maturité en 1999
Recrutement :	la classe d'âge de 1993 est entrée au sein de la population ex-ploitable en 1999; les classes de 1995 et 1996 sont les meilleures des dix dernières années; cependant, elles sont inférieures à la moyenne à long terme historique
Croissance et condition :	amélioration importante; retour à des sommets historiques
Structure par âge :	toujours limitée; peu de poissons de plus de neuf ans
Taux d'exploitation récent :	très élevé en 1999 (26% d'âges 7 et plus) selon l'évaluation scientifique; même si on croit à une surestimation par le modèle analytique (selon la perception de l'industrie), le niveau d'exploitation actuel est probablement élevé

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	100	92.1	80.3	73.9	76.5	58	35	35	18	Moratoire			6	3	7.5
Prises	87.3	82	66.5	43.7	44.8	37.5	31.8	30.6	17.7	0.5	0.09	0.03	4.3	3.1	7.02

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

1996 sont relativement fortes et contribuent au rétablissement du stock. Selon les indications préliminaires, la classe d'âge de 1997 est la plus forte des dix dernières années. La baisse observée dans les taux de prise de la pêche sentinelle aux engins mobiles pourrait s'expliquer par l'ingérence des engins de la pêche commerciale en cours.

De nombreux intervenants ont recommandé que la pêche soit maintenue au moins au niveau actuel (7 500 t) pour 2000-2001 et un groupe de l'industrie a recommandé que le TAC soit haussé à 8 500 t en 2000-2001.

Le CCRH recommande de fixer à 7 000 t le TAC de la morue de 3Pn4RS pour 2000-2001.

Cette recommandation témoigne des préoccupations du Conseil relativement à l'opinion exprimée dans le

Sources

MPO Science

RES A4 - 1 (2000) Morue du nord du golfe du Saint-Laurent (3Pn, 4Rs)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Port-aux-Choix (13 mars)

Port-aux-Basques (14 mars)

Blanc Sablon (15 mars)

Mémoires Reçus

Fisheries Association of Newfoundland and Labrador Limited – Alastair O'Rielly

Regroupement des pêcheurs de la Basse-côte Nord – Paul Nadeau

Eric King Fisheries Ltd. – Roland King, John Osmond

Fish, Food and Allied Workers – David Decker

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global:	niveau du stock faible, amélioration très lente
Biomasse totale :	amélioration depuis 1994; stable en 1999
Biomasse génitrice :	amélioration depuis 1994; importante diminution de l'âge de la maturité en 1999
Recrutement :	la classe d'âge de 1993 est entrée au sein de la population ex-ploitable en 1999; les classes de 1995 et 1996 sont les meilleures des dix dernières années; cependant, elles sont inférieures à la moyenne à long terme historique
Croissance et condition :	amélioration importante; retour à des sommets historiques
Structure par âge :	toujours limitée; peu de poissons de plus de neuf ans
Taux d'exploitation récent :	très élevé en 1999 (26% d'âges 7 et plus) selon l'évaluation scientifique, même si on croit à une surestimation par le modèle analytique (selon la perception de l'industrie), le niveau d'exploitation actuel est probablement élevé

RES, et de sa volonté de tenir tout de même compte de l'opinion plus optimiste de l'industrie à l'égard de l'état du stock. Une fois encore, le Conseil trouve difficile de concilier les opinions contradictoires présentées dans le RES et par l'industrie. Il hésite aussi à recommander d'importantes fluctuations du TAC, d'une année à l'autre, en réponse à des évaluations de la biomasse qui varient largement d'année en année, principalement à cause d'une révision de la formule de l'Analyse virtuelle de la population (APV).

Face à ce problème récurrent, le CCRH s'engage à établir en 2000-2001 un processus conçu pour amener les parties à s'entendre sur le choix d'une stratégie de rétablissement du stock à long terme. En l'absence d'une telle stratégie, le CCRH avise tous les intervenants qu'il ne faudra s'attendre à aucune hausse notable du TAC dans un proche avenir. Le Conseil est d'avis que le TAC, au niveau choisi, devrait demeurer stable jusqu'à ce que des augmentations importantes du stock aient été observées et qu'une hausse du TAC soit ainsi justifiée. Si la prochaine évaluation du stock réalisée au début de 2001 faisait état d'une baisse importante (non associée à un autre changement de l'APV) de la biomasse génitrice, la recommandation du Conseil à l'égard du TAC pour 2001-2002 pourrait aller dans le sens d'une diminution considérable.

Le CCRH est préoccupé par l'écart récemment apparu entre les perspectives des scientifiques et celles de l'industrie. Cet écart s'était rétréci ces dernières années, mais la dernière évaluation, et le processus qui y a mené, représentent un important recul.

Les scientifiques doivent définir une démarche uniforme d'évaluation du stock de morue de 3Pn4RS afin de donner aux intervenants une perspective cohérente de la biomasse et des tendances du stock. L'industrie de la pêche devrait y participer, chaque fois que c'est possible.

Relativement à l'objectif qui consiste à minimiser les activités de pêche dans les concentrations de géniteurs pendant les périodes de pointe du frai,

Le CCRH recommande au MPO de définir, de concert avec l'industrie, le lieu et le moment des grandes concentrations de morues génitrices (p. ex. la baie St-Georges) et de prendre des mesures efficaces (notamment l'interdiction de la pêche) pour protéger ces concentrations de l'exploitation.

Le CCRH recommande de continuer à interdire la pêche d'hiver (du 15 novembre au 15 avril) sur le banc Burgeo afin de protéger les composantes du stock de 3Pn4RS.

Au total, 35 000 morues ont été marquées, dont 934 seulement ont été récupérées dans la région : ce résultat ne correspond pas au taux d'exploitation calculé. Même si le programme de marquage n'était pas conçu pour évaluer la biomasse du stock et les niveaux d'exploitation, le faible taux de récupération des étiquettes est soulevé régulièrement au cours des consultations.

Le CCRH recommande d'entreprendre des études afin de déterminer pour quelles raisons le nombre d'étiquettes récupérées à la suite du programme de marquage est si faible.

L'industrie a exprimé des préoccupations à propos de l'effet de la hausse du maillage de 5 ½ po à 6 po en 2000. Cette hausse devait être appliquée en 1999 d'après le CCRH, mais a été reportée jusqu'en 2000. De nouvelles données fournies par les scientifiques montrent qu'elle augmenterait le taux d'exploitation de la classe d'âge de 1993 que le CCRH recommande de protéger. Le CCRH reconnaît ces effets potentiellement négatifs, attribuables au moment de la mise en œuvre du changement. Il considère toutefois que cette mesure aura un effet positif sur les récentes classes d'âge faibles en leur permettant de se reproduire avant d'être entièrement recrutées au sein de la population exploitable. Cette augmentation aura un effet positif à long-terme.

Le CCRH recommande que la maillage pour la morue soit augmenté à 6 pouces en 2000.

MORUE - 4TVN

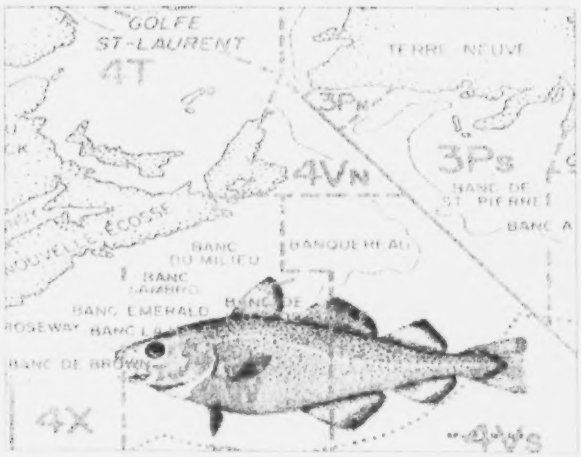

PERSPECTIVES

La morue du sud du golfe du Saint-Laurent est exploitée depuis plus de trois siècles. La moyenne des débarquements, qui s'établissait à 30 000 t au début du siècle dernier, a augmenté pour atteindre un sommet, à plus de 100 000 t, en 1958. Les débarquements se sont stabilisés autour de 60 000 t après le milieu des années soixante, puis ont légèrement diminué au début des années soixante-dix. La pêche a ensuite connu un déclin rapide au début de la décennie 1990 avant d'être interdite en septembre 1993. Elle a été autorisée de nouveau à des fins commerciales, quoique de façon restreinte, en 1999.

Avant 1950, le poisson était capturé exclusivement à la ligne et à l'hameçon, les engins mobiles et les filets maillants ayant fait leur apparition plus tard. Au moment de l'interdiction, les engins mobiles prédominaient, tandis que le tiers environ de toutes les prises était attribuable aux engins fixes. Récemment, cette pêche soutenait une industrie d'exploitation et de transformation substantielle dans les collectivités du sud du golfe et dans la région du détroit de Cabot où le stock passe l'hiver.

ANALYSE

Le plus récent rapport du MPO sur l'état des stocks montre que ce stock continue de se rétablir après que la biomasse génitrice ait atteint un creux record en 1994, à cause d'une combinaison de facteurs tels qu'une faible production, un mauvais recrutement et des taux élevés de mortalité par pêche et autre. Après un certain nombre d'années successives au cours desquelles le recrutement a été très faible, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, on a constaté une augmentation modeste, même si l'on est encore loin de la moyenne à long terme. Le Conseil a observé que les évaluations successives récentes du stock affichent une forte cohérence d'une année à l'autre, et fait remarquer, par exemple, que les résultats de cette année correspondent d'assez près à ce qui avait été prévu à la suite de l'évaluation de 1999.

Pendant les récentes consultations de l'industrie, le Conseil a noté des demandes concernant l'établissement du TAC qui variaient entre le statu quo de 6 000 t jusqu'à un sommet de 9 000 t. Les opinions de l'industrie du sud du golfe et des scientifiques concernant l'état du stock en 2000 semblent concorder plus que jamais ces dernières années.

Dans son rapport de 1999, le CCRH avait recommandé de hausser le TAC de ce stock à 6 000 t, sachant que l'évaluation avait indiqué que cette mesure se traduirait par une croissance faible ou nulle du stock. À ce moment, le Conseil avait fait remarquer qu'il n'y aurait pas lieu, dans un proche avenir, de modifier considérablement le TAC. Le Conseil constate que, selon l'évaluation de 2000, le maintien du TAC au niveau actuel de 6 000 t devrait permettre une augmentation de la biomasse génitrice d'environ 5 % pour l'année qui vient.

Le CCRH reconnaît que la biomasse demeure à un niveau faible et que son rythme d'accroissement continue d'être lent, à cause de la productivité actuellement limitée du stock. Le Conseil croit que le statu quo demeure acceptable, puisqu'il représente, d'après l'évaluation scientifique, le niveau maximal acceptable tout en permettant une augmentation de la biomasse génitrice. Compte tenu du très mauvais état du stock, et de ses risques de diminution, le CCRH juge qu'il n'y a pas lieu, dans un proche avenir, de modifier considérablement le TAC.

Le CCRH recommande de maintenir à 6 000 t le TAC de la morue de 4TVn pour 2000-2001.

Le Conseil croit que cette démarche, compte tenu de l'amélioration modeste de l'effectif de la plupart des récentes classes d'âge, devrait accroître les perspectives de croissance de la biomasse pour les saisons à venir.

Le Conseil observe que le ministère des Pêches et des Océans et l'industrie de la pêche sont arrivés à établir un terrain d'entente pour l'hiver 1999, qui consiste à

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	67	60	45.2	54	54	53	48	43		Moratoire			2	3	6
Prises	64	68.7	54.6	47.9	42.7	40.2	31.5	28.3	4.01	0.9	0.3	0.4	1.4	2.5	5.99

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

réduire la pêche traditionnelle de la morue et d'autres espèces pendant qu'elles sont rassemblées et peut-être mélangées dans la zone d'hiver du détroit de Cabot. Le conseil croit que ces restrictions sont justifiées tant que l'état de ces stocks migrateurs continue d'être faible par rapport aux niveaux historiques et particulièrement tant que le stock résidant dans cette même zone ne se sera pas rétabli de son état actuel d'appauvrissement.

Le Conseil recommande de ne permettre la pêche de la morue de 4TVn pendant qu'elle passe l'hiver dans la sous-division 4Vn que si l'on est fermement convaincu que les captures du stock résidant dans 4Vn seront minimes. Le ministère des Pêches et des Océans est encouragé à déterminer les conditions dans lesquelles cette solution pourrait être appliquée.

Sources

MPO Science

RES A3 - 01 (2000) Morue du sud du golfe du Saint-Laurent

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Gaspé (13 mars)

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

Mobilisation régionale pour l'urgence de l'emploi (MORUE)

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Bay St. Lawrence Fishing Vessels Association – Hector MacKinnon

Northern Cape Breton Fishing Vessels Association – Clifford Aucoin

South Inverness Mobile Fishermen's Association – Eugene Beaton/Carl Cameron

Dale Williams, pêcheur de Baie Saint-Laurent

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

John A. Buchanan, pêcheur de Baie Saint-Laurent

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	lente amélioration à partir d'un très faible niveau
Biomasse totale :	lente amélioration, mais inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse génitrice :	lente amélioration, mais inférieure à la moyenne à long terme
Recrutement :	amélioration depuis 1995, mais inférieure à la moyenne à long terme
Croissance et condition :	stables à un niveau intermédiaire
Structure par âge :	s'élargit grâce à la faible exploitation et à l'amélioration du recrutement
Répartition :	de plus en plus limitée aux parties est de l'aire estivale; inconnue en hiver.
Taux d'exploitation récente:	la pêche a repris à un faible niveau en 1999

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	67	60	45.2	54	54	53	48	43		Moratoire			2	3	6
Prises	64	68.7	54.6	47.9	42.7	40.2	31.5	28.3	4.01	0.9	0.3	0.4	1.4	2.5	5.99

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

réduire la pêche traditionnelle de la morue et d'autres espèces pendant qu'elles sont rassemblées et peut-être mélangées dans la zone d'hiver du détroit de Cabot. Le conseil croit que ces restrictions sont justifiées tant que l'état de ces stocks migrateurs continue d'être faible par rapport aux niveaux historiques et particulièrement tant que le stock résidant dans cette même zone ne se sera pas rétabli de son état actuel d'appauvrissement.

Le Conseil recommande de ne permettre la pêche de la morue de 4TVn pendant qu'elle passe l'hiver dans la sous-division 4Vn que si l'on est fermement convaincu que les captures du stock résidant dans 4Vn seront minimes. Le ministère des Pêches et des Océans est encouragé à déterminer les conditions dans lesquelles cette solution pourrait être appliquée.

Sources

MPO Science

RES A3 - 01 (2000) Morue du sud du golfe du Saint-Laurent

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Gaspé (13 mars)

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

Mobilisation régionale pour l'urgence de l'emploi (MORUE)

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Bay St. Lawrence Fishing Vessels Association Hector MacKinnon

Northern Cape Breton Fishing Vessels Association – Clifford Aucoin

South Inverness Mobile Fishermen's Association – Eugene Beaton/Carl Cameron

Dale Williams, pêcheur de Baie Saint-Laurent

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

John A. Buchanan, pêcheur de Baie Saint-Laurent

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	lente amélioration à partir d'un très faible niveau
Biomasse totale :	lente amélioration, mais inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse génitrice :	lente amélioration, mais inférieure à la moyenne à long terme
Recrutement :	amélioration depuis 1995, mais inférieure à la moyenne à long terme
Croissance et condition :	stables à un niveau intermédiaire
Structure par âge :	s'élargit grâce à la faible exploitation et à l'amélioration du recrutement
Répartition :	de plus en plus limitée aux parties est de l'aire estivale; inconnue en hiver.
Taux d'exploitation récente:	la pêche a repris à un faible niveau en 1999

Plie Canadienne - 4T

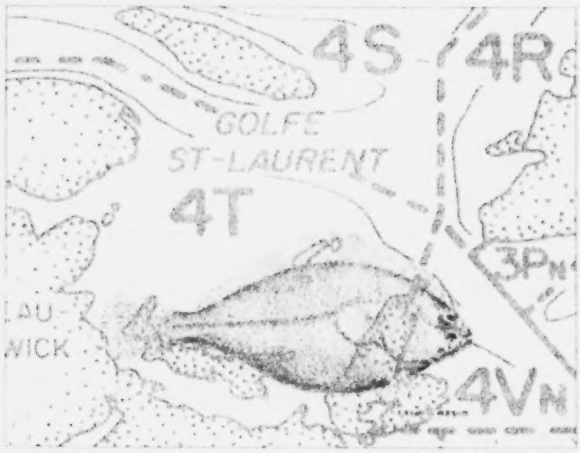

Perspectives

La plie canadienne était le poisson de fond le plus abondant après la morue dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Les femelles se distinguent des mâles par une croissance rapide et une plus forte taille. Elles atteignent la maturité sexuelle entre sept et quinze ans, et les mâles, entre cinq et sept ans. Le frai a lieu à la fin du printemps et au début de l'été. Les résultats des relevés de recherche indiquent que le stock est à son niveau historique le plus bas. Le total de la biomasse, estimée à 300 000 t à la fin des années 1970, a diminué jusqu'à environ 30 000 t en 1999. Les classes d'âge de quatre à sept ans sont stables, mais faibles. Les récentes captures dans le cadre du relevé de recherche étaient plus abondantes dans la partie est de 4T. Les prises commerciales affichent la même tendance, ce qui porte à croire à un déplacement de la répartition du stock depuis quelques années. La pêche dans 4T est assujettie à un quota depuis 1977 et les débarquements ont fluctué entre 5 000 t et 10 000 t jusqu'en 1992. De 1993 à 1999, les prises plutôt faibles, de l'ordre de 1 300 t à 2 400 t, n'ont pas permis au stock de se rétablir, selon l'évaluation scientifique.

Analyse

Le plus récent rapport du MPO sur l'état du stock fait état d'un fléchissement depuis 1980, le stock ayant maintenant atteint son niveau le plus bas de toute la période des relevés, soit de 1971 à 1999. Le recrutement est stable, mais faible, et les classes d'âge qui en résultent sont beaucoup moins abondantes qu'on ne l'avait observé antérieurement. En outre, le stock s'est concentré de plus en plus dans la partie est de 4T depuis quelques années. Les scientifiques considèrent que la plie canadienne de 4T est vulnérable à la surexploitation et sont enclins à croire que les prises devraient être bien inférieures à 2 000 t pour favoriser la conservation du stock.

Les opinions de l'industrie de la pêche sont influencées par le changement de répartition du stock. Les pêcheurs dont le port d'attache est dans la partie ouest de l'aire du stock indiquent que la plie n'est pas aussi abondante qu'elle ne l'avait été antérieurement. Dans la partie est, où se déroulent le reste des activités, les pêcheurs déclarent que les prises se sont maintenues ou se sont même améliorées dernièrement. La tendance de ces observations confirme les résultats du relevé, bien que les pêcheurs continuent de croire que le bateau de relevé du MPO, le Alfred Needler, n'est pas armé ni dirigé correctement pour capturer des espèces de poissons plats en général, et qu'on ne peut se fier sur lui pour mesurer l'abondance réelle des stocks de poisson plat. Au cours de récentes consultations, les pêcheurs de l'est ont recommandé un TAC de 2 500 t pour l'an 2000. Les pêcheurs de l'ouest n'ont donné aucune indication au Conseil à propos de ce stock.

Jusqu'à récemment, il était bien connu que de mauvaises pratiques de conservation, notamment des prises excessives de petits poissons et des rejets importants non déclarés, étaient caractéristiques de la pêche de ce stock et ont d'ailleurs largement contribué à son déclin. Au cours des cinq à sept dernières années, les flottilles de pêche aux engins mobiles, qui débarquent une grande partie des prises, ont fait des progrès importants en vue de résoudre ces problèmes et, selon de récentes indications, la capture des petites plies dans le cadre de la pêche dirigée de la plie canadienne ne serait plus un sujet de préoccupation en ce qui concerne la conservation. En réduisant le TAC à 2 000 t et en le maintenant à peu près à ce niveau depuis 1996, le Conseil avait espéré faciliter ces changements et cherchait des signes de rétablissement du stock.

Si l'on considère l'ensemble de l'aire du stock et qu'on ne tient pas compte des taux de prise positifs des pêcheurs qui se maintiennent dans le sud-est du Golfe, le Conseil observe qu'il n'y a pas encore eu de signes de rétablissement et qu'en fait, l'abondance continue de diminuer lentement. Le Conseil sait que, pour améliorer la surveillance des prises et des débarquements, d'autres modifications seront apportées aux engins en vue de réduire les prises

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	10	10	10	10	10	10	10	10	5	5	5	2	2.5	1.5	2
Prises	10.5	7.7	8.4	6.8	4.8	4.4	5.04	4.9	1.6	2.4	2.3	1.4	1.7	1.1	1.42

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

accessoires de petites plies et qu'une meilleure répartition de l'effort d'application des règlements et de surveillance sera assurée au cours de la prochaine saison. Le Conseil continue d'appuyer ces efforts.

Le Conseil recommande de maintenir à 2 000 t le TAC de la plie canadienne de 4T pour 2000-2001.

Le Conseil est de plus en plus préoccupé par la diminution continue de ce stock et, compte tenu du rétablissement observé du stock de morue de l'Atlantique, souhaite éviter le risque de fixer des TAC incompatibles dans des pêches mixtes de ces deux espèces à un moment donné dans l'avenir. Pour cette raison, le Conseil devra envisager une autre approche pour la gestion et la conservation de ce stock à moins qu'on observe un rétablissement dans un avenir immédiat.

L'étude des opinions divergentes des scientifiques et de l'industrie à l'égard du relevé du Needler a été entreprise au cours de l'atelier sur le relevé du sud du Golfe qui a eu lieu pour évaluer la capacité de capture des poissons plats du relevé du Needler.

Le CCRH félicite le MPO et l'industrie de la prise de cette mesure et leur recommande d'assurer le suivi des recommandations de l'atelier sur le relevé du sud du Golfe.

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à :

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Bay St. Lawrence Fishing Vessels Association – Hector MacKinnon

Northern Cape Breton Fishing Vessels Association – Clifford Aucoin

South Inverness Mobile Fishermen's Association – Eugene Beaton/Carl Cameron

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock est à son niveau le plus bas en 1999.
Biomasse totale :	après sa diminution initiale au début des années 1980, elle a atteint son plus bas niveau dans toute l'histoire des relevés du bateau de recherche (1971-1999).
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	stable, mais faible
Croissance et condition :	inconnus
Structure d'âge :	inconnue
Répartition :	abondance stable, mais faible; concentration dans la partie est de l'aire de répartition. Diminution continue dans la partie ouest.
Taux d'exploitation récent :	1 537 t sur 2 000 t ont été débarquées en 1999.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	10	10	10	10	10	10	10	10	5	5	5	2	2.5	1.5	2
Prises	10.5	7.7	8.4	6.8	4.8	4.4	5.04	4.9	1.6	2.4	2.3	1.4	1.7	1.1	1.42

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

accessoires de petites plies et qu'une meilleure répartition de l'effort d'application des règlements et de surveillance sera assurée au cours de la prochaine saison. Le Conseil continue d'appuyer ces efforts.

Le Conseil recommande de maintenir à 2 000 t le TAC de la plie canadienne de 4T pour 2000-2001.

Le Conseil est de plus en plus préoccupé par la diminution continue de ce stock et, compte tenu du rétablissement observé du stock de morue de l'Atlantique, souhaite éviter le risque de fixer des TAC incompatibles dans des pêches mixtes de ces deux espèces à un moment donné dans l'avenir. Pour cette raison, le Conseil devra envisager une autre approche pour la gestion et la conservation de ce stock à moins qu'on observe un rétablissement dans un avenir immédiat.

L'étude des opinions divergentes des scientifiques et de l'industrie à l'égard du relevé du Needler a été entreprise au cours de l'atelier sur le relevé du sud du Golfe qui a eu lieu pour évaluer la capacité de capture des poissons plats du relevé du Needler.

Le CCRH félicite le MPO et l'industrie de la prise de cette mesure et leur recommande d'assurer le suivi des recommandations de l'atelier sur le relevé du sud du Golfe.

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à :

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Bay St. Lawrence Fishing Vessels Association – Hector MacKinnon

Northern Cape Breton Fishing Vessels Association – Clifford Aucoin

South Inverness Mobile Fishermen's Association – Eugene Beaton/Carl Cameron

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock est à son niveau le plus bas en 1999.
Biomasse totale :	après sa diminution initiale au début des années 1980, elle a atteint son plus bas niveau dans toute l'histoire des relevés du bateau de recherche (1971-1999).
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	stable, mais faible
Croissance et condition :	inconnus
Structure d'âge :	inconnue
Répartition :	abondance stable, mais faible; concentration dans la partie est de l'aire de répartition. Diminution continue dans la partie ouest.
Taux d'exploitation récent :	1 537 t sur 2 000 t ont été débarquées en 1999.

PLIE GRISE - 4RST

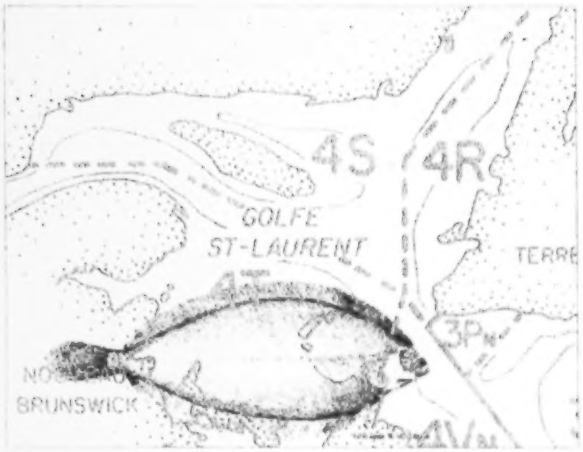

PERSPECTIVES

La pêche commerciale de la plie grise s'est développée à Terre-Neuve dans les années quarante, à l'apparition des chaluts à panneaux. Dans le golfe du Saint-Laurent, les activités ont débuté quand les stocks de la baie de Fortune se sont mis à diminuer, amenant les bateaux à se déplacer vers la baie St-Georges (Terre-Neuve) dans les années cinquante.

L'importance des captures de plie grise en hiver, à titre accessoire dans le cadre de pêches hauturières dirigées de la morue et du sébaste, s'est accrue. La pêche a ensuite continué son expansion dans le Golfe au cours des années 1970 jusqu'au chenal Esquiman et à la côte nord de l'île du Cap-Breton.

La plie grise a été assujettie à la gestion par quota en 1977, avec un quota préventif de 3 500 t pour le nord du golfe du Saint-Laurent (4RS). La première évaluation détaillée de 4RS a eu lieu en 1978 et elle a été renouvelée par la suite jusqu'en 1981. Pendant la décennie de 1980, les captures dans 4T ont dominé de plus en plus les débarquements de plie grise du Golfe; cependant l'unité de gestion 4RS a été maintenue. Le TAC a été haussé à 5 000 t en 1979 dans 4RS, afin de permettre le retrait d'une vieille composante à croissance lente du stock. Cette mesure a eu pour effet de réduire la composition selon l'âge du stock, et d'entraîner une diminution des débarquements. En 1982, le TAC était ramené à 3 500 t. Puis, les évaluations du stock ont repris en 1991. À la suite d'une recommandation du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, formulée en 1994, l'unité de gestion a été étendue à 4RST en 1995.

ANALYSE

La mise à jour de 2000 du rapport du MPO sur l'état du stock brosse un tableau variable de la population de plie grise de 4RST. La biomasse a semblé augmenter radicalement en 1999 comparativement à son faible niveau de 1993 à 1998. Cet accroissement serait attribuable, toutefois, à de très fortes prises à deux endroits de la cuvette du Cap-Breton. Les taux de prises de la plie tendaient aussi à être modérément élevés dans certaines parties de la Gaspésie, du chenal Laurentien, du fleuve Saint-Laurent et le long de la pente est du chenal Esquiman. La plie grise aurait aussi été largement dispersée dans les eaux relativement profondes du nord du Golfe, mais relativement rare dans les hauts-fonds des Îles-de-la-Madeleine. Il faut tenir compte de plusieurs facteurs d'incertitude : nous ne savons pas si l'abondance observée dans la cuvette du Cap-Breton est une nouvelle tendance, une anomalie ou un simple débordement de la population de la plate-forme Scotian. Nous ne disposons d'aucune indication concernant la structure du stock.

L'opinion de l'industrie au sujet de la plie grise est légèrement plus positive. Les captures augmentent et sont plus largement réparties dans la division 4R; les pêcheurs signalent des taux de prise plus élevés dans la baie St-Georges (Terre-Neuve). Cette situation a été observée alors que le maillage a augmenté en 1995, ce qui signifie que les poissons capturés chaque année sont plus gros et moins nombreux. L'industrie constate ces différents signes et juge qu'une légère augmentation serait acceptable. Les pêcheurs croient aussi que plusieurs efforts ont été faits pour améliorer les pratiques de pêche.

Le CCRH comprend l'opinion des pêcheurs et accepte l'augmentation modeste proposée. Cependant, le TAC recommandé devrait demeurer stable jusqu'à ce qu'une amélioration notable du stock soit observée et qu'une autre hausse du TAC soit justifiée.

Le CCRH recommande de fixer à 1 000 t le TAC de plie grise de 4RST pour 2000-2001.

Dans le rapport des scientifiques sur les rejets en mer, on note qu'il pourrait y avoir eu bonification des prises de moins de 14 po de ce stock, pour respecter la taille requise par le marché. Les scientifiques et les pêcheurs reconnaissent que la pêche de la plie grise est principalement basée sur le recrutement, ce qui nuit au rétablissement du stock. L'industrie semble prête à prendre des mesures pour corriger la situation.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC												1	1	1	1.2
Prises	1.2	2	1.8	1.4	2.1	2.1	2.5	1.9	1.2	0.00	0.00	0.0	1.07	0.59	0.56

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le CCRH recommande de surveiller cette pêche de près et s'il existe bonification des prises, de prendre des mesures correctrices.

Le CCRH recommande de prendre des mesures, telles que le choix d'un maillage approprié, pour minimiser les prises de plie grise immature.

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à :

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Bay St. Lawrence Fishing Vessels Association – Hector MacKinnon

Northern Cape Breton Fishing Vessels Association – Clifford Aucoin

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	le niveau de la population est encore faible; légère augmentation de la taille et de la répartition
Biomasse totale :	stable à un faible niveau dans l'ouest du Golfe, certaine amélioration dans l'est, mais les causes en sont incertaines
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	Stable pendant les années 1990, mais supérieur à celui de la fin des années 1980
Croissance et condition:	aucune information
Structure par âge :	aucune information
Répartition :	s'étend en bordure des chenaux; plus abondante du côté nord-ouest du Cap-Breton
Taux d'exploitation récent :	faibles débarquements attribuables à un TAC peu élevé

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC												1	1	1	1.2
Prises	1.2	2	1.8	1.4	2.1	2.1	2.5	1.9	1.2	0.00	0.00	0.0	1.07	0.59	0.56

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le CCRH recommande de surveiller cette pêche de près et s'il existe bonification des prises, de prendre des mesures correctrices.

Le CCRH recommande de prendre des mesures, telles que le choix d'un maillage approprié, pour minimiser les prises de plie grise immature.

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à :

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Bay St. Lawrence Fishing Vessels Association – Hector MacKinnon

Northern Cape Breton Fishing Vessels Association – Clifford Aucoin

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	le niveau de la population est encore faible; légère augmentation de la taille et de la répartition
Biomasse totale :	stable à un faible niveau dans l'ouest du Golfe, certaine amélioration dans l'est, mais les causes en sont incertaines
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	Stable pendant les années 1990, mais supérieur à celui de la fin des années 1980
Croissance et condition:	aucune information
Structure par âge :	aucune information
Répartition :	s'étend en bordure des chenaux; plus abondante du côté nord-ouest du Cap-Breton
Taux d'exploitation récent :	faibles débarquements attribuables à un TAC peu élevé

FLÉTAN NOIR - 4RST

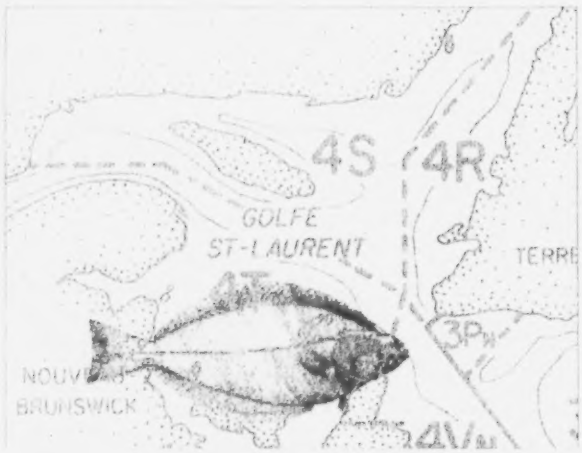

PERSPECTIVES

Ce stock est exploité dans le golfe du Saint-Laurent principalement dans deux zones de pêche : l'une à l'ouest, dans l'estuaire du Saint-Laurent et la région de l'île d'Anticosti, où se font généralement plus de 80 % des captures, l'autre à l'est, dans le chenal Esquiman.

L'exploitation de ce stock est récente. La moyenne des débarquements à long terme est de l'ordre de 4 000 t. Des prises très élevées, supérieures à 8 000 t, ont été observées par le passé, suivies par des baisses radicales. Les mâles et les femelles ont des taux de croissance différents, les femelles atteignant leur maturité à une plus grande taille. La concentration des activités de pêche sur les grandes femelles pourrait avoir des répercussions négatives sur la capacité de reproduction du stock.

ANALYSE

Selon le plus récent rapport du MPO sur l'état du stock, la population de flétan noir du golfe du Saint-Laurent continue de montrer des signes positifs, résultat des mesures de conservation mises en œuvre au cours des dernières années.

La pêche est surtout pratiquée aux filets maillants. Les mesures de conservation récemment adoptées, en vertu de règlements et dans le cadre d'initiatives de l'industrie (p.ex. maillage, réduction de l'effort de pêche, grilles sélectives de pêche de la crevette) ont favorisé un rétablissement du stock. Les perspectives à moyen terme sont positives, puisque de bonnes classes d'âge sont observées dans les relevés.

L'indice de la biomasse tiré du relevé scientifique de 1999 est le plus élevé jamais observé dans la série chronologique et il augmente régulièrement depuis 1993. Le faible recrutement des dernières années s'est traduit par une légère diminution des taux de prise de la pêche commerciale en 1999, ainsi qu'une mortalité par pêche relative supérieure (prises par rapport à la biomasse établie au moyen du relevé). La situation sera probablement la même en 2000. Les intervenants semblent en général d'accord avec le rapport sur l'état du stock, un groupe favorisant une augmentation de 500 t du TAC (c.-à-d. un TAC de 5 000 t) pour 2000, un autre notant que le stock pourrait soutenir des prises de l'ordre de 6 000 t.

À cause du recrutement encore une fois limité en 2000, le CCRH croit que l'approche prudente consisterait à ne pas augmenter le taux d'exploitation actuel afin de maintenir la biomasse génitrice et d'aider à la survie des classes d'âge. Comme dans son rapport de 1999, le CCRH note que le taux de prise actuel s'approche de la moyenne à long terme, ce qui signifie que toute augmentation du TAC devrait être envisagée avec prudence et, à moins que des changements importants de l'état du stock ne soit observés, le TAC ne devrait pas changer considérablement dans l'avenir.

Le CCRH recommande de maintenir à 4 500 t le TAC du flétan noir de 4RST pour 2000-2001.

Deux bonnes classes d'âge sont observées dans les relevés du bateau de recherche du MPO et dans le cadre des pêches sentinelles. Ces classes d'âge commenceront à faire leur apparition dans les prises commerciales en 2001 et y contribueront de manière plus importante en 2002. Compte tenu du fort recrutement, on s'attend à ce que les prises de petits poissons posent un problème au cours des prochaines années.

Le CCRH recommande de prendre des mesures pour limiter les prises de flétan noir de taille inférieure à la limite minimale.

Les pêcheurs ont exprimé leurs préoccupations à propos des effets du maillage de 6 pouces (152 cm) qui, à leur avis, détruira une quantité importante de bon gros géniteurs. Ils jugent qu'on devrait envisager pour 2001 d'utiliser un maillage de 5½ po (14 cm).

Le CCRH ne peut accepter la diminution du maillage, sachant qu'un plus grand nombre de poissons (50 % de plus selon les scientifiques) seront pris. Le Conseil réitère son principe qui est de protéger les jeunes

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	5	5	8.7	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	4	4	4	2	3	4	4.5
Prises	2.3	6.5	10.9	7.5	5	2.3	2	3.5	2.5	3.5	2.4	1.9	2.6	3.9	3.2

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

poissons immatures et juge que les avantages à court terme ne justifient pas de passer outre aux objectifs à long terme. Un TAC correctement établi devrait permettre à une proportion suffisante de la biomasse mature de survivre à la pêche en vue de préserver la capacité de reproduction du stock.

La pêche du flétan noir dans le détroit de Cabot continue de préoccuper les pêcheurs. Le CCRH croit qu'il faut améliorer notre compréhension des habitudes migratoires du stock.

Le CCRH recommande de poursuivre et d'étendre les études de démarcation du stock, par des programmes de marquage et d'autres travaux scientifiques.

Sources

MPO Science

RES A4-03 (2000) Flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent (4RST)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Gaspé (13 mars)

Moncton (15 mars)

Blanc Sablon (15 mars)

Mémoires Reçus

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Association Québécoise de l'industrie de la pêche – Jean-Paul Gagné

Regroupement des pêcheurs de la Basse-côte Nord – Paul Nadeau

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	le stock est toujours en voie de rétablissement
Biomasse totale :	en hausse constante depuis 1993
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	la classe d'âge de 1997 et peut-être celle de 1998 sont supérieures à la moyenne
Structure d'âge :	en voie d'amélioration
Taux d'exploitation récent :	mortalité par pêche relative en hausse en 1999 à cause du faible recrutement
Répartition géographique :	en expansion au sud de l'île d'Anticosti.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	5	5	8.7	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	4	4	4	2	3	4	4.5
Prises	2.3	6.5	10.9	7.5	5	2.3	2	3.5	2.5	3.5	2.4	1.9	2.6	3.9	3.2

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

poissons immatures et juge que les avantages à court terme ne justifient pas de passer outre aux objectifs à long terme. Un TAC correctement établi devrait permettre à une proportion suffisante de la biomasse mature de survivre à la pêche en vue de préserver la capacité de reproduction du stock.

La pêche du flétan noir dans le détroit de Cabot continue de préoccuper les pêcheurs. Le CCRH croit qu'il faut améliorer notre compréhension des habitudes migratoires du stock.

Le CCRH recommande de poursuivre et d'étendre les études de démarcation du stock, par des programmes de marquage et d'autres travaux scientifiques.

Sources

MPO Science

RES A4-03 (2000) Flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent (4RST)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Gaspé (13 mars)

Moncton (15 mars)

Blanc Sablon (15 mars)

Mémoires Reçus

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Association Québécoise de l'industrie de la pêche – Jean-Paul Gagné

Regroupement des pêcheurs de la Basse-côte Nord – Paul Nadeau

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	le stock est toujours en voie de rétablissement
Biomasse totale :	en hausse constante depuis 1993
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	la classe d'âge de 1997 et peut-être celle de 1998 sont supérieures à la moyenne
Structure d'âge :	en voie d'amélioration
Taux d'exploitation récent :	mortalité par pêche relative en hausse en 1999 à cause du faible recrutement
Répartition géographique :	en expansion au sud de l'île d'Anticosti.

MERLUCHE BLANCHE - 4T

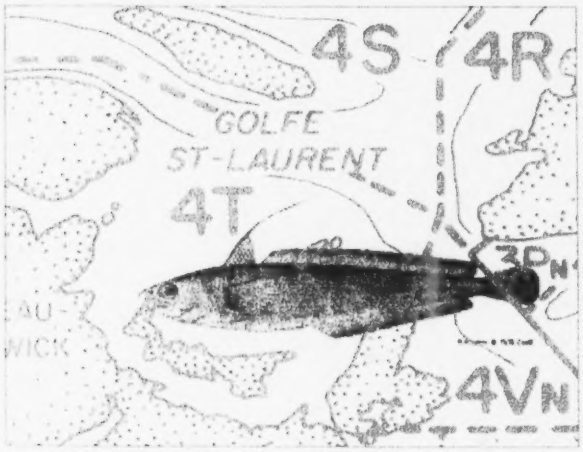

PERSPECTIVES

La pêche de la merluche blanche est pratiquée dans le sud du golfe du Saint-Laurent depuis le début des années soixante. Traditionnellement, ce stock a été capturé aux engins fixes et aux engins mobiles principalement dans les eaux côtières. Bien que cette pêche n'ait pas été considérée comme la plus importante pêche du poisson de fond, sauf dans plusieurs zones localisées, elle a néanmoins eu un rôle essentiel à jouer sur le plan des débarquements et des revenus historiques de la flottille côtière. Les débarquements annuels dans le sud du golfe se sont chiffrés en moyenne à 5 675 t entre le début des années 1960 et 1994. Les taux de prise ont continué à diminuer au début des années 1990, jusqu'à ce que la pêche soit interdite en 1995. L'aire et la répartition générales de ce stock demeurent concentrés dans la baie St-Georges. Des prélèvements limités sont autorisés depuis le moratoire aux fins des relevés par pêche sentinelle et des prises accessoires dans le cadre d'autres pêches.

ANALYSE

Bien que l'abondance du poisson de taille commerciale demeure faible, on constate de très bons signes de la présence de poissons de 20 à 35 cm qui devraient être recrutés au sein de la population exploitable au cours des deux prochaines années. Les efforts continus de l'industrie (p. ex. augmentation du maillage et autres mesures de conservation) devraient assurer un rétablissement continu de ce stock jusqu'à ses niveaux historiques antérieurs.

Selon le consensus général, le stock demeure très faible et dans un état précaire. Les perspectives d'avenir sont meilleures, maintenant que l'on observe de nouvelles classes d'âge qu'il faut protéger.

Le CCRH réitère ses recommandations antérieures au sujet de ce stock :

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la merluche blanche de 4T en 2000-2001.

Le CCRH recommande d'autoriser uniquement des prises accessoires restreintes et de prendre des mesures pour minimiser les prises accessoires dans le cadre de toutes les pêches dirigées d'autres espèces. De plus, le MPO devrait envisager, après consultation de l'industrie, de mettre en place des mesures de conservation supplémentaires, notamment la fermeture des zones où le nombre de prises accidentelles est trop élevé, ou des périodes d'interdiction lorsque le nombre de prises accidentelles devient trop élevé.

Le CCRH recommande d'éviter les prises accidentelles importantes dans le cadre des autres pêches pratiquées dans la baie St-Georges (Nouvelle-Écosse), qui risqueraient d'entraîner un fort taux de mortalité de la merluche blanche.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	12	12	9.4	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	3.6	2		Moratoire			
Prises	6.7	4.9	5.9	3.7	4.9	4.2	3.7	3.9	1.2	0.9	0.06	0.04	0.1	0.13	0.11

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

Gulf Nova Scotia Fleet Planning Board – Percy Hayne

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock est toujours inférieure à la moyenne à long terme. Les perspectives d'avenir semblent meilleures à cause du recrutement.
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme; cependant, l'indice de la biomasse est le plus élevé depuis 1992.
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	l'abondance des petits poissons est à la hausse
Croissance et condition :	aucune information
Structure par âge :	les poissons de plus de 40 cm sont moins abondants que la moyenne à long terme; l'abondance des poissons de la fourchette de 20 à 35 cm est à la hausse
Répartition :	toujours principalement concentrée à l'ouest du Cap-Breton (baie St-Georges)

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	12	12	9.4	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	3.6	2	Moratoire				
Prises	6.7	4.9	5.9	3.7	4.9	4.2	3.7	3.9	1.2	0.9	0.06	0.04	0.1	0.13	0.11

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

Gulf Nova Scotia Fleet Planning Board – Percy Hayne

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock est toujours inférieure à la moyenne à long terme. Les perspectives d'avenir semblent meilleures à cause du recrutement.
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme; cependant, l'indice de la biomasse est le plus élevé depuis 1992.
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	l'abondance des petits poissons est à la hausse
Croissance et condition :	aucune information
Structure par âge :	les poissons de plus de 40 cm sont moins abondants que la moyenne à long terme; l'abondance des poissons de la fourchette de 20 à 35 cm est à la hausse
Répartition :	toujours principalement concentrée à l'ouest du Cap-Breton (baie St-Georges)

FLÉTAN DE L'ATLANTIQUE - 4RST

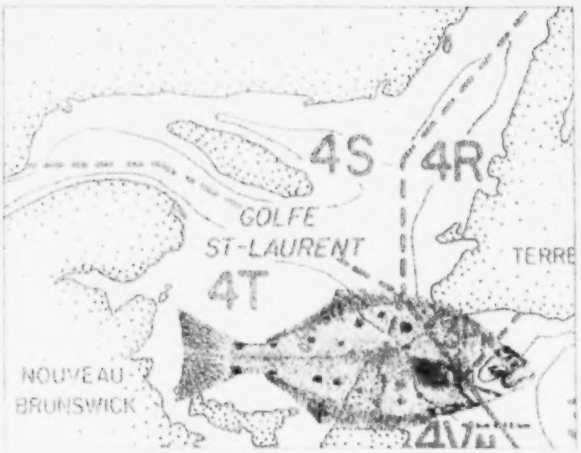

PERSPECTIVES

Le flétan de l'Atlantique, largement réparti dans les chenaux profonds du golfe du Saint-Laurent, passerait l'hiver en dehors du golfe, dans les sous-divisions 3Pn et 4Vn. Il est habituellement capturé à la palangre. Depuis vingt ans, la moyenne des débarquements se situe entre 300 et 400 t, avec des sommets pouvant atteindre 800 t. Les données historiques affichent des prises dépassant les 1 000 t.

ANALYSE

L'adoption d'une limite de taille minimale légale et la remise à l'eau obligatoire des flétans de taille inférieure à la limite se sont traduites par une importante diminution des débarquements de petits poissons. L'étendue de l'éventail de tailles des poissons capturés est un signe positif de l'état du stock. Cependant, les questions qui se posent à propos de la taille réelle des femelles à maturité, qu'on soupçonne d'être beaucoup plus élevée que la limite de taille minimale, soulèvent des doutes quant à la capacité de reproduction du stock en vertu du régime de gestion actuel.

Selon le plus récent rapport du MPO sur l'état du stock, la situation actuelle est la même qu'en 1999 : un large éventail de tailles et la diminution des prises de petits poissons, deux facteurs qui peuvent être interprétés comme des signes positifs. On ne dispose d'aucun indice de biomasse fiable. Même si les prises sont limitées par un TAC, il semble évident que le potentiel de captures réel est inférieur aux prises historiques (qui étaient de l'ordre de 1 000 t), ce qui signifierait que le stock continue d'être affaibli par rapport à ses niveaux antérieurs. L'industrie de la pêche semble d'accord avec l'interprétation de l'état du stock par les scientifiques.

Le CCRH recommande de maintenir à 350 t le TAC de flétan de l'Atlantique de 4RST pour 2000-2001.

Le CCRH recommande de maintenir la remise à l'eau des poissons de moins de 81 cm, et d'appliquer cette restriction.

La limite de taille minimale légale est remise en question par les scientifiques. La limite actuelle de 81 cm pourrait être bien inférieure à la taille des femelles à maturité, qui pourrait dépasser les 100 cm. Si cette hypothèse est confirmée, le règlement actuel ne protège pas la capacité de reproduction du stock.

Le CCRH recommande que soient entreprises, à titre de priorité scientifique, des études visant à déterminer la taille du flétan de l'Atlantique à maturité.

La délimitation du stock et les mélanges possibles avec des stocks de l'extérieur du golfe n'ont toujours pas été confirmés.

Le CCRH recommande de maintenir et d'élargir le programme de marquage du flétan de l'Antique.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	--	--	--	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.45
Prises	0.19	0.27	0.27	0.19	0.22	0.42	0.34	0.14	0.11	0.12	0.07	0.23	0.28	0.30	0.26

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO Science

RES A4 - 02 (1999) Le flétan Atlantique du golfe du Saint-Larent (divisions 4RST)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

Dale Williams, pêcheur de Baie Saint-Laurent

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

John A. Buchanan, pêcheur de Baie Saint-Laurent

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateurs globaux:	le niveau du stock est faible
Biomasse totale :	inconnue, mais vraisemblablement faible
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	non disponible
Structure par âge :	indicateur non fiable; large éventail de tailles
Taux récent d'exploitation :	le TAC a été haussé à 350 t en 1999. Les prises accidentelles de petits poissons dans le cadre des pêches aux filets maillants et aux engins mobiles continuent de susciter des préoccupations.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	--	--	--	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.45
Prises	0.19	0.27	0.27	0.19	0.22	0.42	0.34	0.14	0.11	0.12	0.07	0.23	0.28	0.30	0.26

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO Science

RES A4 - 02 (1999) Le flétan Atlantique du golfe du Saint-Larent (divisions 4RST)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

Dale Williams, pêcheur de Baie Saint-Laurent

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

John A. Buchanan, pêcheur de Baie Saint-Laurent

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateurs globaux:	le niveau du stock est faible
Biomasse totale :	inconnue, mais vraisemblablement faible
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	non disponible
Structure par âge :	indicateur non fiable; large éventail de tailles
Taux récent d'exploitation :	le TAC a été haussé à 350 t en 1999. Les prises accidentelles de petits poissons dans le cadre des pêches aux filets maillants et aux engins mobiles continuent de susciter des préoccupations.

PLIE ROUGE - 4T

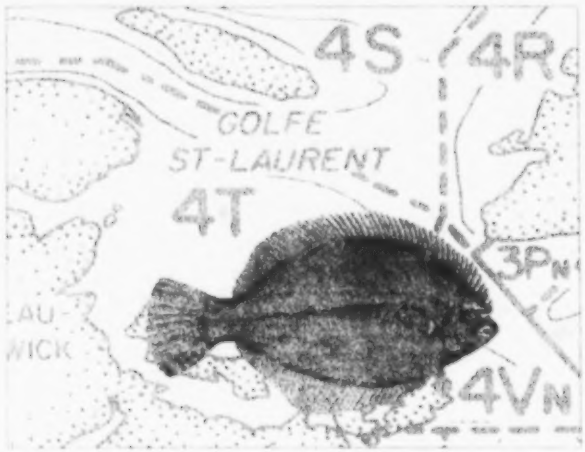

PERSPECTIVES

Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (4T), la plie rouge est limitée aux Îles-de-la-Madeleine et aux parties sud de 4T. Le taux de croissance varie largement d'une région à l'autre, les femelles atteignant la maturité sexuelle à environ 25 cm et les mâles, à 20 cm à peu près. Les débarquements historiques de plie rouge de 4T ont fluctué énormément, entre quelques tonnes et 4 500 t. Ces mouvements en dents de scie pourraient être attribuables en partie aux fausses déclarations des prises ou à des débarquements de poissons plats « non précisés ». La faiblesse des débarquements aurait aussi pu être due à l'emploi de filets à mailles plus grandes, le maillage ayant augmenté considérablement depuis les années soixante. Les prises sont limitées par un TAC prudent de 1 000 t depuis 1996. Les débarquements ont diminué radicalement après 1997.

ANALYSE

Le rapport à jour du MPO sur l'état du stock de plie rouge de 4T confirme les tendances observées depuis quelques années. Les indices de la biomasse diminuent; ils sont maintenant à leur niveau le plus bas. La plie rouge a tendance à être plus petite, en taille et en poids, puis 1971. Les tendances de la biomasse, selon les relevés, révèlent que l'abondance du stock dans l'ensemble de 4T est présentement inférieure à la moyenne des trois dernières décennies. Ce sont là des signes avertisseurs. Cependant, il existe certaines incertitudes. Le relevé n'englobe qu'une petite partie de l'aire totale de l'espèce et il est établi qu'il n'évalue pas efficacement le recrutement. Le stock est certainement constitué de plusieurs composantes.

Peu de discussions ont porté sur l'état du stock pendant les consultations. Les opinions des scientifiques et celles des pêcheurs actifs sont contradictoires. Dans le cadre des entrevues réalisées au cours des cinq dernières années, ceux-ci ont indiqué que l'abondance de la ressource augmentait. Compte tenu de l'étendue limitée des connaissances des scientifiques sur la dynamique de ce stock, ils recommandent le *statu quo* quant au TAC de 2000.

Le CCRH recommande de maintenir à 1 000 t le TAC de la plie rouge de 4T pour 2000-2001.

D'après la dernière évaluation de la plie rouge, les données ayant servi à évaluer l'abondance locale, le recrutement et à identifier le stock doivent être améliorées. Les initiatives entreprises en ce sens ces dernières années (relevé mené par l'industrie aux Îles-de-la-madeleine, registres de pêche dans le sud du golfe et étude de marquage) ont contribué à améliorer les données en vue de déterminer s'il convient d'appliquer des mesures locales de gestion.

Le CCRH recommande de poursuivre le programme de marquage afin d'obtenir une perspective plus réaliste de l'état du stock et de ses habitudes migratoires.

Les rejets et les remises à l'eau de plie canadienne, ainsi que de plie rouge, de taille inférieure à la limite minimale, demeurent une importante source de préoccupation à laquelle il faut apporter une solution.

Le CCRH recommande de hausser le maillage de manière appropriée et uniforme pour chaque zone et pour les bateaux qui pêchent aux engins mobiles aussi bien qu'aux filets maillants, et de prendre des mesures pour que toute mortalité par pêche soit déclarée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	3.5	3.5	--	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	1	1	1	1	0.8	0.8
Prises	0.7	0.8	0.3	0.16	1.20	0.7	0.5	0.4	0.5	0.1	0.3	0.5	0.6	0.89	0.69

*Catch as of Nov. 19/99

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à :

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock est inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	la taille et le poids moyens sont à leur niveau le plus bas jamais atteint
Structure par âge :	inconnue
Répartition :	il existe probablement plusieurs composantes locales de ce stock

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	3.5	3.5	--	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	1	1	1	1	0.8	0.8
Prises	0.7	0.8	0.3	0.16	1.20	0.7	0.5	0.4	0.5	0.1	0.3	0.5	0.6	0.89	0.69

*Catch as of Nov. 19/99

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à :

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) - Percy Hayne

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock est inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	la taille et le poids moyens sont à leur niveau le plus bas jamais atteint
Structure par age :	inconnue
Répartition :	il existe probablement plusieurs composantes locales de ce stock

LIMANDE À QUEUE JAUNE - 4T

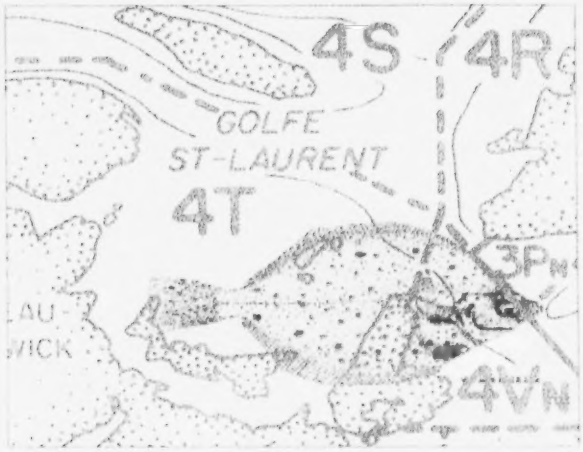

PERSPECTIVES

La limande à queue jaune du golfe du Saint-Laurent est concentrée principalement autour des Îles-de-la-Madeleine, où elle fait l'objet d'une pêche d'appât en vue de la pêche locale du homard. Par ailleurs, elle est capturée en tant que prises accessoires dans le cadre d'autres pêches. La pêche aux Îles-de-la-Madeleine est pratiquée en grande partie au moyen d'engins mobiles.

Un marché d'outremer ponctuel, établi en 1997, a donné lieu à la capture de 800 t. En 1998, pour la première fois, un quota a été fixé pour ce stock à 300 t. À cause de la faiblesse des marchés et de l'établissement du quota, l'effort de pêche a diminué radicalement depuis 1998. Une pêche d'appât localisée continue d'être pratiquée.

ANALYSE

Le CCRH juge que les perspectives du stock n'ont pas changé depuis son rapport de 1999 et ne voit aucune raison de modifier ses recommandations précédentes.

Le CCRH recommande de maintenir à 300 t le quota de limande à queue jaune de 4T dans la région des Îles-de-la-Madeleine pour 2000-2001.

Le CCRH recommande que, dans les autres régions, les prises ne dépassent pas celles qui sont requises pour le déroulement normal de la pêche dirigée d'autres espèces.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC											0.43	0.43	0.8	0.3	0.375
Prises					0	0	0	0.12	0.12	0.06	0.2	0.21	0.8	0.19	0.29

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	population stable; légère amélioration depuis 1999
Biomasse totale :	l'indice de la biomasse a augmenté au cours des trois dernières années
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	la diminution de la taille modale selon le relevé pourrait être un signe de léger recrutement
Croissance et condition :	aucune donnée
Structure par âge :	diminution de l'abondance de gros poissons
Répartition :	concentrations autour des Îles-de-la-Madeleine et le long de l'Île-du-Prince-Édouard; l'existence de sous-composantes est controversée
Taux d'exploitation récent :	débarquements faibles à cause du TAC peu élevé.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC											0.43	0.43	0.8	0.3	0.375
Prises					0	0	0	0.12	0.12	0.06	0.2	0.21	0.8	0.19	0.29

*Prises de 1999 : au 23 déc.

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO Science

RES A3 - 36 (2000) Bilan de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent en 2000

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2000 à:

Moncton (15 mars)

Port Hawkesbury (16 mars)

Mémoires Reçus

L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	population stable; légère amélioration depuis 1999
Biomasse totale :	l'indice de la biomasse a augmenté au cours des trois dernières années
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	la diminution de la taille modale selon le relevé pourrait être un signe de léger recrutement
Croissance et condition :	aucune donnée
Structure par âge :	diminution de l'abondance de gros poissons
Répartition :	concentrations autour des Îles-de-la-Madeleine et le long de l'Île-du-Prince-Édouard; l'existence de sous-composantes est controversée
Taux d'exploitation récent :	débarquements faibles à cause du TAC peu élevé

ANNEXES

MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:

- 3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;
- 3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.

3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.

3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.

3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.

3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.

3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.

3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. Mandat et champ d'action

4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.

4.2 Le Conseil:

4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;

4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;

4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;

4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et

4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.

4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.

4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.

4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».

5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.

5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.

5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.

5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.

5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.

5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.

5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.

5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:

5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;

5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;

5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;

5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;

5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;

5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.

5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.

5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. Activités

6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.

6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.

6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.

6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.

6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.

6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

Composition du CCRH:

Membres :

Fred Woodman, Président
Jean-Claude Brêthes, Vice-président
Bill Broderick
Osborne Burke
Bruce Chapman
Ernest Després
Jean Guy d'Entremont
Gabe Gregory
Frank Hennessey
Dan Lane
Edward McAlduff
John Pope
George Rose
Louis Schofield
Maureen Yeadon

Délégués des Gouvernements Provinciaux:

Ray Andrews, Nunavutt
Yvon Chiasson, Nouveau Brunswick
David Gillis, Île-du-Prince-Édouard
Dario Lemelin, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

Membres d'Office Provenant Du MPO:

Guy Beaupré
Denis Rivard
Barry Rashotte

Secretariat:

Michel G. Vermette, Directeur exécutif
Tracey Sheehan
Helena Da Costa
Debra Côté
Marny Brown

Mémoires Reçus par le CCRH

FRCC.2000.GR.QC.1	Mobilisation régionale pour l'urgence de l'emploi (MORUE)
FRCC.2000.GR.NB.2	L'association des pêcheurs de poisson de fond acadiens - Alyre Gauvin
FRCC.2000.GR.NS.3	Bay St. Lawrence Fishing Vessels Association – Hector MacKinnon
FRCC.2000.GR.NS.4	Northern Cape Breton Fishing Vessels Association – Clifford Aucoin
FRCC.2000.GR.NS.5	South Inverness Mobile Fishermen's Association – Eugene Beaton/Carl Cameron
FRCC.2000.GR.NS.6	Dale Williams, pêcheur de Baie Saint-Laurent
FRCC.2000.GR.NS.7	Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen (Fixed/Mobile <45' Competitive) – Percy Hayne
FRCC.2000.GR.NS.8	John M. May
FRCC.2000.GR.NS.9	Save our Seas and Shores Coalition – Mary J. Gorman
FRCC.2000.GR.NS.10	Municipality of Pictou County
FRCC.2000.GR.NS.11	Gulf Nova Scotia Fleet Planning Board – Percy Hayne
FRCC.2000.GR.NS.12	John A. Buchanan, pêcheur de Baie Saint-Laurent
FRCC.2000.GR.QC.13	Association Québécoise de l'industrie de la pêche – Jean-Paul Gagné
FRCC.2000.GR.NF.14	Fisheries Association of Newfoundland and Labrador Limited – Alastair O'Rielly
FRCC.2000.GR.QC.15	Regroupement des pêcheurs de la Basse-côte Nord – Paul Nadeau
FRCC.2000.GR.NF.16	Eric King Fisheries Ltd. – Roland King, John Osmond
FRCC.2000.GR.NF.17	Fish, Food and Allied Workers – David Decker

ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO

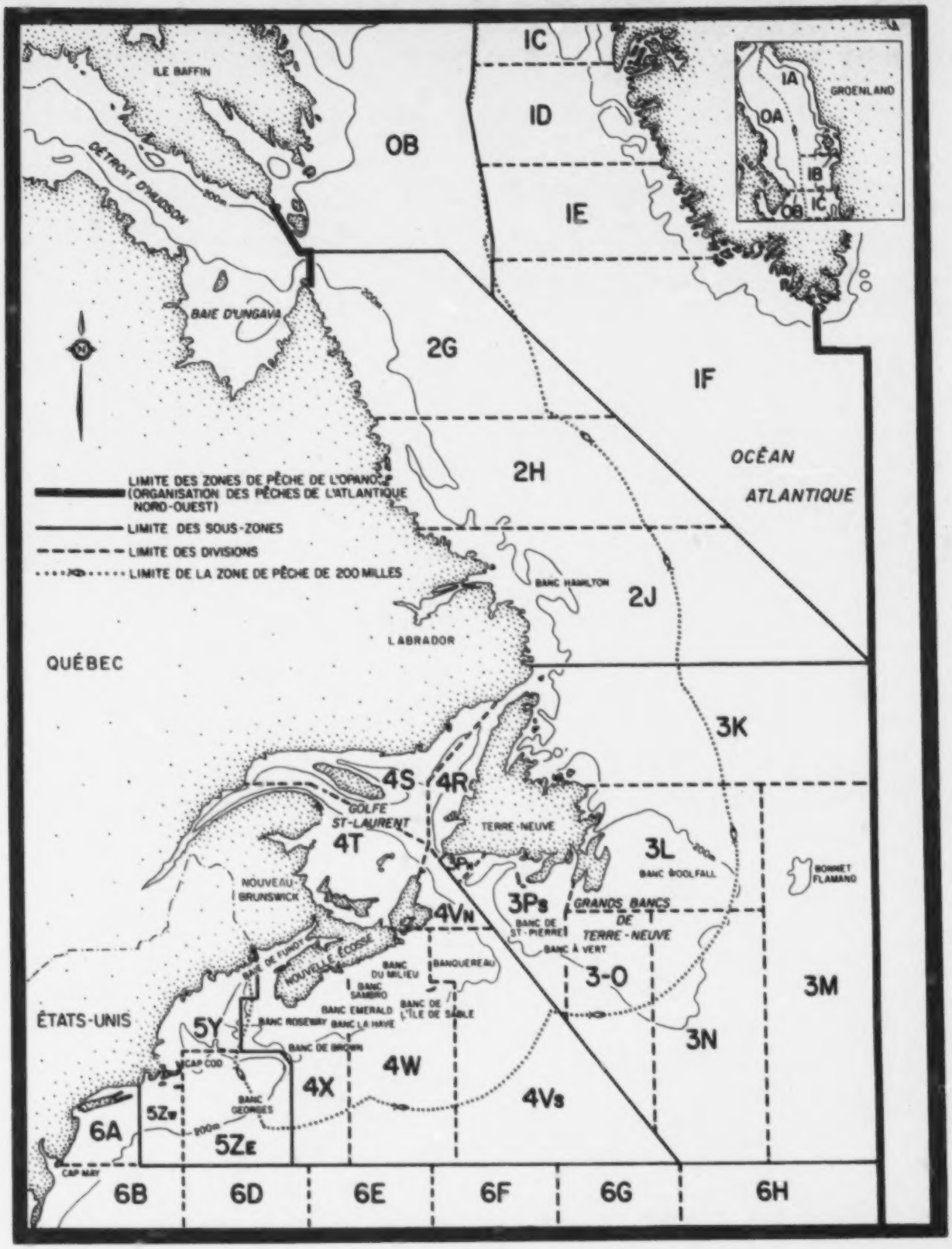

Canada